Les brevets et l'Open Access

Bref état des lieux

14/06/2018

Carole Cesar – Jean-Marie Rigaud

Toulouse Tech Transfer – Confidentiel - Tous droits réservés

Loi sur la République Numérique

- Les résultats de la recherche publique doivent être accessibles en open access

- Sauf si :
  - Stratégique pour la défense nationale
  - Génère un risque pour la sécurité nationale
  - Secret professionnel (médical)
  - Labo ZRR (autorisation)

- **Restriction pour les données protégées par la PI**

Toulouse Tech Transfer – Confidentiel - Tous droits réservés

La propriété intellectuelle

- Droits
  - accordées aux œuvres de l'esprit
  - pour une exploitation commerciale

- Protection des investissements / contre la copie, la contrefaçon

- Accords mondiaux (OMC, OMPI)

→ **Des outils juridiques, à finalité économique**

Pourquoi un brevet ?

Le brevet …protège les inventions…et

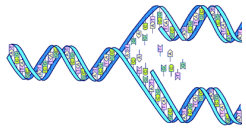

- Est à la base des transactions de cession ou de **licence**

- Permet d'assurer un **retour sur investissement** des frais de recherche du fait du **monopole** d'exploitation conféré

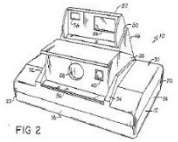

- Entre dans le calcul de la **valeur** d'une société (actif immatériel)

- Permet de donner une idée du **potentiel de recherche**

- Est également utilisé comme **outil de communication** marketing

Toulouse Tech Transfer – Confidentiel - Tous droits réservés

Comment fonctionne un brevet ?

- Titre légal délivré au propriétaire
  - portée géographique
  - pendant un temps déterminé

- Le «contrat social» fondateur dans le système des brevets
  - publication automatique 18 mois après le dépôt

révèle l'invention

obtient l'exclusivité

- Conditions de brevetabilité
  - notion d'*invention*
  - Application industrielle
  - Activité inventive
  - **Nouveauté**

Compatibilité Open Access/brevet …

… tout est une question de **timing** !

AVANT le dépôt → Pas de publication si dépôt de brevet prévu

PENDANT 18 mois → contacter SAIC/TTT pour connaitre les possibilités de diffusion de l'information contenue dans le brevet

Embargo sur le texte du brevet
mais pas sur les résultats scientifiques

18 mois **APRES** le dépôt de la demande de brevet → Information contenue dans le texte du brevet diffusée automatiquement, donc rediffusable

Information pas utilisable par des tiers à des fins commerciales

Compatibilité Open Access/brevet …

… et de respect des engagements !

Aux conditions de confidentialité inscrites dans le contrat de partenariat qui a donné lieu au résultat

→ Jamais

→ Après un délai

Toulouse Tech Transfer – Confidentiel - Tous droits réservés

Logiciel et BdD

- Etablissement propriétaire → décisionnaire
- Loi Lemaire → open access
- Sauf accord contractuel
- Diffusion totale ou partielle ? Quelle valeur ? Quelle perspective de valorisation ?

Toulouse Tech Transfer – Confidentiel - Tous droits réservés

Conclusion

- Compatibilité open access brevet
- Est-ce que mon résultat a de la valeur ?
- Est-ce que je suis restreint/contraint par un contrat ?
- Contacter SAIC ou Toulouse Tech Transfer

PI@toulouse-tech-transfer.com

Toulouse Tech Transfer – Confidentiel - Tous droits réservés